

## **CORNELIUS**

Fonds de dotation (J.O. du 29/04/2017)  
9, rue de l'Armée d'Orient 75018 PARIS

### **RAPPORT d'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION CORNELIUS EXERCICE 2017**

#### **1. Préambule**

- L'objet social du fonds de dotation CORNELIUS est d'organiser ou de soutenir toute action en France et/ou à l'étranger afin de :
  - venir en aide aux personnes en difficultés quelle que soit leur nationalité en leur permettant un meilleur accès aux ressources vitales telles que l'eau et l'électricité ainsi qu'un meilleur accès à l'éducation à la santé à la culture et au sport afin de leur assurer un avenir
  - démocratiser l'accès à la vie culturelle en gommant les inégalités sociales et économiques.

C'est dans ce contexte que CORNELIUS a, pour la première fois en 2017, mené un certain nombre d'actions de solidarité relatées ci-après, autour d'un axe de développement fort : l'amélioration des conditions de vie de populations, tant sur le plan matériel que personnel (meilleur accès aux ressources vitales, reconnaissance, autonomie etc.).

Calendrier des faits marquants de CORNELIUS en 2017 :

- Avril : création du fonds de dotation CORNELIUS ;
  - Octobre 2017 : inauguration d'une école et d'un logement pour la sage-femme dans un village de Côte d'Ivoire, premier projet mené par CORNELIUS ;
  - Décembre 2017 : inauguration d'une boutique de l'association El Camino venant en aide à la population marginalisée des tisserandes Mayas et à leur famille en promouvant l'art ancestral du tissage sur métier à ceinture ;
- CORNELIUS a reçu un montant total de don de 92 000 € au titre de l'année 2017, en ce inclus la dotation initiale de 15.000 € pour partie consommable ;
  - montant des ressources à la fin de l'exercice : 10 147,65 €.

#### **2. Fonctionnement interne du fonds**

Le fonctionnement interne du fonds s'est articulé au cours de l'année 2017 autour de son seul Conseil d'administration.

Il est composé des membres suivants :

- Monsieur Grégoire LASSALLE, membre du Conseil d'Administration et président de droit en tant que Fondateur ;
- Madame Hélène LUREAU, membre du Conseil d'Administration et du bureau en tant que secrétaire ;
- Madame Gaëlle MORICE épouse LASSALLE, membre du Conseil d'Administration et du bureau en tant que trésorière.

Il s'est réuni aux dates suivantes :

- le 13 juin 2017 (convocation du 1<sup>er</sup> juin 2017) afin de faire un point sur les projets en cours et à venir
- le 21 décembre 2017 (convocation du 7 décembre 2017) afin de délibérer principalement sur le fonctionnement interne du fonds et le suivi des projets en cours.

Au cours de l'année 2017, CORNELIUS n'a pas constitué de comité d'investissement ni de commissions de travail spécialisées. Aucun titre de Membre d'Honneur n'a été décerné comme cela est possible d'après les statuts.

### **3. Rapports du fonds avec les tiers**

#### 3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Aucune action de communication n'a été menée par CORNELIUS au titre de l'année 2017 pour se faire connaître du public. Elles devraient être menées dans le courant de l'année 2018. A ce jour, le seul donateur de CORNELIUS est Monsieur Grégoire Lassalle, président et fondateur.

#### 3.2 Liste des partenaires du fonds

CORNELIUS n'a pas noué de partenariat particulier en 2017 (outre ceux nécessaires à son fonctionnement : commissaire aux comptes, banque, conseil juridique).

#### 3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Aucune action de prospection n'a été engagée par CORNELIUS au titre de l'année 2017. Ces actions de prospection seront menées en 2018 afin de permettre à CORNELIUS d'augmenter ses capacités financières.

### **4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants**

=> Construction de 3 classes et du bureau du directeur, de 8 latrines, d'une bibliothèque, d'une cantine et du logement de la sage-femme, et également l'expédition de 26 cartons de dons divers en faveur du village de Boyo en Côte d'Ivoire

Montant total : 67 575,17 €

=> Aide financière pour le développement des débouchés commerciaux des productions de 130 tisserandes mayas à fin de pérenniser l'organisation qui garantit à ces tisserandes de s'inscrire dans un projet d'éducation et de transmission et d'améliorer leurs conditions de vie.

Montant total : 13.942,40 €

## 5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation<sup>1</sup>

- ⇒ Mutuelle pour le développement de Boyo déclarée en Préfecture Kouto le 17 mai 2017 représentée par son Président Monsieur DAO Soridio 04 BP 19017 Abidjan 04 et son secrétaire général Monsieur DIABATE Zié 17 BP 1404 Abidjan 17

Cette mutuelle peut être définie comme un comité de développement villageois qui agit localement pour la modernisation et le développement du village de Boyo. En pratique, lors de la construction d'infrastructures importantes en Côte d'Ivoire, le recours aux mutuelles de développement est incontournable et nécessaire pour garantir la bonne réalisation des projets menés : elles permettent, en toute transparence, d'assurer la bonne réalisation des travaux par les prestataires sélectionnés par CORNELIUS et parties à la convention.

Montant : 64 310,57 € (dont 25 672,72 € avancés par Monsieur Grégoire Lassalle et ensuite remboursés par le Fonds à Mr Grégoire Lassalle) en faveur de la construction de 3 classes et du bureau du directeur, de 8 latrines, d'une bibliothèque, d'une cantine et du logement de la sage-femme .

La mutuelle a également reçu, en complément de ce montant, 26 cartons de dons de matériel divers (vêtements, chaussures, livres, jouets, etc...) pour le village de Boyo.

- ⇒ Association El Camino régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé 47 chemin de la Morelle 69250 Curis au Mont d'Or, représentée par Véronique Chomel

Cette association a pour objet de venir en aide à une population marginalisée de tisserandes Mayas au Chiapas, Mexique, en valorisant leur savoir faire tout en leur offrant plus de reconnaissance et d'autonomie.

Aide financière de 12 500 € pour couvrir les frais et les investissements réalisés par l'association en faveur de son développement commercial.

## 6. Compte d'emploi des ressources (obligatoire<sup>2</sup> si appel à la générosité publique)

N/A

## 7. Liste des libéralités reçues

15 000 € 24/05/17 VIREMENT BANCAIRE GREGOIRE LASSALLE, Président et Fondateur (dotation initiale)

20 000 € 07/06/17 VIREMENT BANCAIRE GREGOIRE LASSALLE, Président et Fondateur

40 000 € 28/06/17 VIREMENT BANCAIRE GREGOIRE LASSALLE, Président et Fondateur

7 000 € 13/11/17 VIREMENT BANCAIRE GREGOIRE LASSALLE, Président et Fondateur

10 000 € 20/12/17 VIREMENT BANCAIRE GREGOIRE LASSALLE, Président et Fondateur

Soit un montant total de 92.000 €.

Les libéralités reçues ont été affectées à hauteur de 81.912,35 € comme suit :

- 67.575,17 € au projet Boyo en Côte d'Ivoire (construction de l'école et du logement de la sage-femme, cf. 4) ;
- 13.9472,40 € au projet El Camino (cf. 4) ;
- 394,78 € en frais de gestion de CORNELIUS (principalement des frais bancaires).

<sup>1</sup> Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (v. I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

<sup>2</sup> Article 8 d. du décret n° 2009-158 du 11 février 2009. Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public est prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique.